Valgelon-La Rochette
Savoie
Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tel 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Le 4 mai 2020.

Aux parents des enfants des écoles de Valgelon-La Rochette

Objet : Réouverture des écoles
Nos réf : AD/AD- 2020/49

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'annonce du Président de la République concernant la réouverture des écoles, je tiens à vous informer des dispositions générales qui seront prises pour la commune de Valgelon-La Rochette.

En préambule, je vous rappelle que la présence de votre ou vos enfants se fait sur la base du volontariat de votre famille. Aussi, je vous précise que le choix que vous ferez sera applicable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Si d'aventure vous faites le choix de garder votre enfant au sein de votre foyer, il ne pourra pas retourner dans sa classe avant la rentrée de septembre. En revanche, vous pourrez décider de la date de retour pour le 18 mai ou le 2 juin. Aussi, je vous demande de vous rapprocher de la directrice de votre école afin de lui préciser votre choix de retour et sa date ou son maintien au domicile.

En effet, le protocole sanitaire nous imposant des règles très strictes pour organiser au mieux le retour de vos enfants dans les écoles, l'organisation ne permettra pas d'être sans cesse modifiée.

Pour tous les élèves des écoles communales, l'organisation de la semaine sera la suivante :

- Reprise de l'école au 18 mai 2020
- Accueil les lundis, mardis et jeudis

En ce qui concernent les niveaux élémentaires, la totalité des sections seront accueillies une semaine sur deux. Lors de la semaine à la maison, le travail sera organisé comme actuellement. Pour les élèves accueillis en maternelle, seules les grandes sections seront accueillies sur les 3 jours et toutes les semaines jusqu'à la fin de l'année.

Bien entendu, pour les enfants qui ne regagneront pas les écoles, la méthodologie en cours (travail à la maison) sera maintenue.

Les services périscolaires (garderie du matin et du soir, cantine) seront assurés mais il n'y aura pas d'activités pédagogiques ou d'études surveillées. Pour ces services, les inscriptions devront être impérativement faites sur le portail. Il ne sera pas accepté d'enfant sans inscription.
Pour les enfants qui ne retourneront pas à l'école avant septembre, les familles devront procéder à leur désinscription sur le portail.

Les enfants des personnels « prioritaires » seront accueillis comme actuellement. Il appartient aux familles concernées de se rapprocher des directrices des écoles dans laquelle l'enfant va normalement.

J'attire votre attention sur le fait que cette proposition d'organisation élaborée en collaboration avec les directrices et les professeurs des écoles reste soumise à l'accord du Préfet et du DASEN.

Dès accord des autorités sur ce schéma général, les professeurs et directrices des écoles vous préciseront les modalités détaillées en ce qui concerne plus particulièrement votre ou vos enfants.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

André DURAND
Maire

COMMUNE VALGELON-LA ROCHETTE (Savoie)